

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 24 janvier 2019

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 24 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal vendredi 18 janvier 2019

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOU, M Henri BRUYAS.

Absente excusée : Mme Aurélie LEVIEUX

Secrétaire de séance : M Didier REYMONDON

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018

A la demande de Sébastien GUYOT, sur l'appellation du projet à Hurongues, il est précisé que l'intitulé sur le rendu par le bureau d'études est bien « baignade biologique ».

Abstentions Michelle GASSILLOU, Monique RAGEYS, Serge FORISSIER, Christel CANU

• DELIBERATION : HARMONISATION ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE JEUNESSE-MODIFICATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS DE LA CCMDL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certaines communes exercent la compétence jeunesse à travers une contractualisation avec la CAF. Pour d'autres communes, la compétence est exercée à travers la mise en place, depuis de nombreuses années, d'un accueil de loisirs géré en régie directe par la CCCL et transféré à la CCMDL. Il convenait donc soit de faire redescendre la compétence au niveau communal, soit d'acter un transfert à la CCMDL pour les communes qui exercent cette compétence directement. Suite aux débats en conférence des maires, au Bureau communautaire et au sein de la commission « Jeunesse/sports et loisirs », c'est cette dernière option qui est retenue et proposée au Conseil communautaire. Sont concernées directement par ce transfert les communes de Chevrières, Grammond, Montrottier, St Martin en haut, St Symphorien s/Coise, Virigneux. Il convient donc d'approuver la modification suivante des statuts : article 2-4-2

- Gestion ou soutien aux structures gestionnaires d'Accueil Collectif de Mineurs 3-17 ans en extrascolaire et périscolaire du mercredi, déclarées ou agréées aux services de l'Etat et inscrites dans la politique contractuelle de la CAF.
- Coordination des actions menées en matière d'enfance, jeunesse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• DELIBERATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « G'REINE DES PRES »

Dans le cadre de la deuxième édition de la fête des Plantes « Festisane », qui aura lieu cette année au Château de Pluvy à Pomeys le 6 avril, l'association " G'reine des Prés" a sollicité auprès de la commune une aide financière. Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

adoption à l'unanimité.

Délibération

• DELIBERATION : ENTREE AU CAPITAL DE LA SAS MONTS ENERGIES ET REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Sous l'impulsion et avec le soutien du SIMOLY puis de la CCMDL, un groupe de citoyens s'est structuré sur le territoire des Monts du Lyonnais, avec pour objectif la production collective et participative d'énergie renouvelable et locale. C'est ainsi qu'une société citoyenne à fonctionnement coopératif a été créée le 06/03/2018 sous le nom de « Monts Energies ». (Société par actions simplifiée à capital variable). Le premier projet porté par la société est de développer des installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments loués. L'objet de la société s'inscrit pleinement dans l'ambition de Territoire à Energie Positive (TEPOS) porté par les Monts du Lyonnais. L'atteinte de cet objectif passera nécessairement par l'action privée, combinée à l'action publique. La commune de Pomeys a mis à disposition de cette initiative citoyenne la toiture d'un bâtiment communal. La SAS Monts Energies sollicite un engagement particulier des communes pour souligner la pertinence de son action au niveau local et l'engagement de la collectivité dans le TEPOS avec l'acquisition d'une ou plusieurs actions (à 100 €). Le Conseil Municipal approuve la participation financière de la commune au profit de la SAS Monts Energies à hauteur de 8 actions à 100 €. Monsieur Noël BROCHIER, conseiller municipal, est proposé pour représenter la commune de Pomeys à l'assemblée générale des sociétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

INSEE : Population totale au 01/01/2019 = 1 176 habitants

TRAVAUX EPICERIE : Les travaux ont commencé comme prévu le 14 janvier, pour l'instant tout se déroule bien.

TRAVAUX ECOLE PRIVEE : La directrice souhaitait optimiser l'espace de la cour de l'école pour que les enfants en profitent mieux et pour créer un espace potager. Les agents techniques sont en train de réaliser les travaux, ils ont décaissé pour atteindre un niveau égal sur toute la cour. Un muret en pierres avec notamment les pierres récupérées sur le mur de l'épicerie est en construction.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Au lotissement Le Panoramic : Le devis final pour l'extinction nocturne sera communiqué rapidement par le SYDER. Sept mâts et lampadaires du lotissement vont être changés pour être en conformes avec la réglementation. Ils seront équipés de lampes à Led.

PROJET ESPACE CULTUREL : La commission va travailler sur le dossier de demande de subvention à la DRAC. Nous entrons dans une phase plus concrète dans la définition de cet espace.

GRAND DEBAT NATIONAL : Dans le cadre du débat national lancé par le Gouvernement, la commune de Pomeys met en place un cahier en mairie afin de recueillir et transmettre l'expression des citoyens. Le Gouvernement a retenu 4 grands thèmes pour cette concertation : Démocratie et citoyenneté, Fiscalité, Organisation de l'Etat, Transition écologique

Les Pomeyères peuvent exprimer leurs remarques en mairie aux horaires habituels d'ouverture ; la commune transmettra l'ensemble des remarques à la Mission Grand Débat National, ou directement sur le site <https://granddebat.fr>.

Par ailleurs si des citoyens ou des associations souhaitent organiser un débat, la commune mettra une salle à disposition, gratuitement.

HORAIRES ECOLES RENTREE 2019 : une réunion de concertation va avoir lieu avec les directrices et les parents en vue d'harmoniser les horaires.

RECOURS PLU : Nos réponses ayant été acceptées par la Préfecture, le recours contre notre PLU est annulé.

MAISON DES JEUNES : Réunion le 25 janvier avec les jeunes et les parents pour mettre en place l'ouverture et l'organisation.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

PARC ECO HABITAT : Noël BROCHIER :

Station gaz GNV projet en étude près de Croix Chartier sur un terrain qui appartient à la Communauté de Communes.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : Jean-Marc GOUTAGNY :

Dans le cadre du PLH des Monts du Lyonnais, la CCMDL est chargée de dénombrer les logements insalubres et les logements vacants des communes qui la composent (au vu de données 2018 issues de l'observatoire fiscal des Monts du Lyonnais). Chaque commune est ensuite chargée de vérifier ces données. Il s'avère que la classification de certains logements va devoir être modifiée du fait de leurs caractéristiques (travaux entrepris, logement réhabilité...) Ce travail sera abordé et analysé lors de la prochaine Commission Communale des Impôts Directs. Le potentiel foncier défini sur chaque commune est également repéré.

COMMISSION AGRICOLE : Sébastien GUYOT

La COPAMO (Communauté de Communes du Pays Mornantais) a créé une commission (composée d'élus, de particuliers, d'agriculteurs) chargée de la question de la transmission des fermes dans les Monts du Lyonnais. La pression foncière crée des difficultés pour les nouvelles installations. Cette commission essaie de faire valoir l'installation de nouvelles « fermes » plutôt que l'extension des « fermes » existantes. La commission travaille en amont avec les agriculteurs qui sont proches de la retraite et le constat est très encourageant sur le territoire COPAMO.

La séance est levée à 22h45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 21 Février à 20h00